

Les temps collectifs

Les ateliers d'éveil

Les animatrices du relais assistants maternels organisent chaque mois des ateliers d'éveil.

Ils sont à destination des professionnels de l'accueil individuel du territoire, des enfants, des parents employeurs.

Gratuits et sans inscription, ils ont lieu le matin, sur différentes communes. Le planning est disponible sur le site internet de la CCPOH.

Ce sont des temps d'éveil et de socialisation complémentaires aux activités proposées au domicile des professionnels. Parcours moteur, jeux d'imitation, collage, peinture, livres, chansons contribuent à la communication, le libre choix, l'imagination de l'enfant...

Ils favorisent les rencontres entre professionnels.

Les sorties

Elles sont organisées ponctuellement et permettent à chacun (familles, professionnels) de créer des liens.

Ferme pédagogique, visite de la caserne des pompiers, matinée sportive, rando-poussette, ces sorties contribuent également au développement social, éducatif et pédagogique des enfants.



Les permanences administratives

Les animatrices du relais vous accueillent sur rendez-vous lors de permanences administratives au **Pôle services intercommunal**.

Elles peuvent également vous recevoir sur les **lieux de ateliers d'éveil**, de 9h00 à 11h00 (le planning est disponible sur le site de la CCPOH).



Chaque secteur a une animatrice référente :

RAM Nord et **RAM Sud**

Mail : ram-pole@ccpoh.fr

Pour tout renseignement, contactez les animatrices du RAM.



1 place Le Châtelier - BP 40256 - 60722 Pont-Sainte-Maxence

Tél. : 03 44 29 48 80 - Mail : ram-pole@ccpoh.fr

Horaires du Pôle services intercommunal :

du lundi au vendredi : de 9h à 12h30 et de 14h00 à 18h00



Relais Assistants Maternels

Service gratuit d'information
des familles et des professionnels
de l'accueil individuel



Conception et réalisation : service Communication de la CCPOH - Octobre 2017 - © CCPOH - Fotolia



Les missions du relais

Le relais assistants maternels est un lieu d'information, d'orientation et d'écoute autour des différents modes d'accueil des jeunes enfants.

Le relais pour qui ?

- > Les parents et futurs parents à la recherche d'un mode d'accueil sur le territoire.
- > Les professionnels de l'accueil individuel de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte (CCPOH).
- > Les candidats à l'agrément d'assistants maternels.

Le relais pourquoi ?

- > Accompagner, informer, orienter les familles à la recherche d'un mode d'accueil.
- > Accompagner les parents et les assistants maternels dans les relations employeur-employé.
- > Recenser l'offre et la demande en matière d'accueil du jeune enfant sur le territoire.

Le relais c'est aussi



- > Des ateliers d'éveil ouverts aux professionnels de l'accueil individuel, parents et enfants.
- > Des séances de professionnalisation (groupes de parole, diététicienne...)

Les parents

Vous êtes ou allez devenir parent et vous recherchez un mode d'accueil pour votre (vos) enfant(s) ?



Le Relais Assistant Maternel vous accompagne dans votre **recherche de mode d'accueil** : accueil collectif, crèche familiale, accueil occasionnel, assistants maternels, et gardes à domicile...

Il met à votre disposition **les listes d'assistants maternels indépendants** de chaque commune du territoire.

Le RAM vous informe **des démarches administratives** liées à l'embauche d'un assistant maternel, des droits et obligations du parent employeur : contrat de travail, déclaration du salarié...

Il vous renseigne sur **les aides financières** auxquels vous pouvez prétendre.

Les professionnels de l'accueil individuel

Vous êtes professionnel de l'accueil individuel, assistants maternels, gardes à domicile ? Le relais répond à vos questions.



Le relais vous informe

- > sur **les conditions d'exercices** de votre profession,
- > sur **vos droits et obligations** en tant qu'assistant maternel indépendant,
- > sur **les différentes aides** auxquels vous pouvez prétendre,
- > sur le fonctionnement des **maisons d'assistants maternels (MAM)**.



Il vous propose

- > **des temps collectifs**
- > **des rencontres parents - assistants maternels - enfants** par le biais d'ateliers d'éveil, de sorties ponctuelles...
- > **des réunions d'échanges** entre professionnelles autour des pratiques avec la participation d'un intervenant qualifié.

Les candidats à l'agrément

Vous souhaitez devenir assistant maternel ?

Pour exercer ce métier, Vous devez obtenir un agrément délivré par le Conseil départemental de l'Oise.

Vous aurez la responsabilité du bien-être de l'enfant qui vous sera confié. Vous participerez à son éducation, en respectant ses habitudes et veillerez à son épanouissement.

Le relais vous informe sur :

- > **Les conditions d'accès** au métier d'assistant maternel,
- > **Les différentes modalités** d'exercice de la profession : indépendant, MAM, crèche familiale,
- > **Les différentes aides** auxquelles vous pouvez prétendre.

